

**Commune de SORT en CHALOSSE**  
**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**  
**Du 9 juin 2023 à 20H**

Membres du Conseil Municipal : 15

En exercice : **15**                      Présents : **13**                      Excusée : **1**,                      **absent : 1**

Date de la convocation : **2 juin 2023**

**Présents** : Pascal Bernadet, Sabine Labarbe, Christian Pierre, Vincent Marquet, Frédéric Antonini, Claudine Bergue, Christophe Camot, Jérôme Danhil, Didier Descarpentries, Jean-Michel Dupouy, Anne Marie Henry Martin, Marie-Josée Lubet, Graziella Pouysegou.

**Excusée** : Hélène Hincelin, donne pouvoir à Sabine Labarbe.

**Absent** : Nicolas Laurède.

**Secrétaire de séance** : Sabine Labarbe.

**Tarifs de la cantine pour la rentrée 2023/2024**

Suite à la réunion du comité de pilotage du RPI Sort/Garrey en date du mardi 30 mai, il a été décidé une augmentation du tarif des repas.

Les fortes augmentations des coûts des denrées alimentaires et de l'énergie nous font constater que la participation des familles ne couvre plus à ce jour le coût alimentaire du repas.

Monsieur le maire propose les tarifs suivants :

- Menu enfant : 3 euros au lieu de 2,70 euros
- Menu adulte : 4,50 euros au lieu de 4,20 euros.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

**Tarifs garderie pour la rentrée 2023/2024**

Pour rappel, les tarifs en vigueur sont :

**Participation à la semaine :**

- 3,39 euros par enfant + 2,15 euros par enfant supplémentaire pour les familles imposables
- 2,65 euros par enfant + 1,40 euros par enfant supplémentaire pour les familles non imposables.

**Participation occasionnelle :**

- 1,81 euros par enfant et par jour.

Monsieur le maire propose de maintenir ces tarifs et de ne pas appliquer d'augmentation.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

**Désignation des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales**

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre prochain. Les conseils municipaux doivent se réunir obligatoirement le vendredi 9 juin pour désigner leurs délégués et suppléants.

Dans les communes de moins de 9000 habitants, les conseils municipaux doivent désigner des délégués dont le nombre dépend de la taille du conseil municipal. Pour les conseils, dont le

## **Commune de SORT en CHALOSSE**

### **COMPTE-RENDU DE SÉANCE**

***Du 9 juin 2023 à 20H***

nombre de conseillers municipaux est de 15, il convient de désigner séparément 3 délégués et 3 suppléants.

Madame Hincelin avait donné procuration à madame Sabine LABARBE. Cela fait 14 votants  
Monsieur le maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes.

Il s'agit de :

- Madame Claudine Bergue
- Monsieur Christian Pierre
- Monsieur Jérôme Danhil
- Madame Grazielle Pouységu.

La présidence du bureau est assurée par monsieur le maire. Madame sabine LABARBE sera la secrétaire de séance.

**Pour les délégués**, les candidatures enregistrées étaient :

- Madame Anne Marie Henry Martin
- Madame Hélène Hincelin
- Madame Marie Josée Lubet.

Il a été procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

- Madame Anne Marie Henry Martin : 14 voix
- Madame Hélène Hincelin : 14 voix
- Madame Marie Josée Lubet : 14 voix

Mesdames Anne Marie Henry Martin, Hélène Hincelin et Marie Josée Lubet, ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, sont proclamées élues en qualité de déléguées pour les élections sénatoriales.

**Pour les suppléants**, les candidatures enregistrées étaient :

- Monsieur Pascal Bernadet
- Monsieur Nicolas Laurède
- Monsieur Vincent Marquet

Il a été procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

- Monsieur Pascal bernadet : 14 voix
- Monsieur Nicolas Laurède : 14 voix
- Monsieur Vincent Marquet :14 voix

Messieurs Pascal Bernadet, Nicolas Laurède et Vincent Marquet ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Fin de séance à 21 heures 15.